



DEMANDE D'INSCRIPTION
DANS UNE ECOLE DE LA COMMUNE DE
CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN

Les informations recueillies sont nécessaires à l'inscription scolaire de votre enfant. Elles sont enregistrées et transmises aux services des affaires scolaires de la mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban.

ENFANT:

NOM :.....

Prénom

Date de naissance :.....**Lieu :**.....

Ecole souhaitée:.....**Classe:**

à partir du.....

PARENTS:

Mère :

NOM Patronymique.....**Prénom**.....

NOM d'usage.....

Adresse :.....

Code postal.....**Commune**.....

N° Tél fixe.....**Mobile**.....

Mail

Père :

NOM :.....**Prénom :**.....

Adresse :.....

Code postal.....**Commune**.....

N° Tél fixe.....**Mobile**.....

Mail

En cas de divorce, préciser le parent ayant

- l'autorité parentale : mère : père conjointe autre

- la garde de l'enfant : mère : père alternée autre

Date :

Signature

Mère

Père

Autre

Pour une inscription à la rentrée de septembre, la demande d'inscription doit être déposée au service des Affaires Scolaires en mairie avant le 04 juin 2022.

Dans tous les cas, elle doit être accompagnée de :

- justificatif de domicile
- copie complète du livret de famille.
- Certificat de radiation de l'école précédente
- Carnet de santé
- Jugement de divorce
- Copie pièce identité parents

Dans le cas d'une demande de dérogation par rapport au secteur géographique de l'école, la demande doit également être accompagnée de :

- un courrier expliquant les raisons de la demande
- les justificatifs de travail des parents si la raison concerne la garde de l'enfant, ainsi qu'une attestation de la personne qui aura la garde de l'enfant à la sortie de la classe et le justificatif de domicile de cette personne.
- un certificat médical si la raison est médicale.
- L'autorisation écrite du Maire de la commune de résidence si l'enfant n'habite pas Château-Arnoux Saint-Auban.

Pour une inscription en cours d'année scolaire, la demande doit être déposée au moins une semaine avant la date prévue de rentrée.

<p>Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en considération.</p>

La demande d'inscription ne vaut pas accord. Celui-ci sera confirmé par courrier.